

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Luis POUPON, Vincent SAMSON.

Absents excusés : José HEINTJE, Arnaud PAUMIER, Sébastien RIBOT, Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Didier DANGEUL.

Madame la Maire ouvre la séance en soumettant le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2018 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Informations sur le déploiement des compteurs Linky par Énédis

Le déploiement du nouveau compteur électrique par Énédis est prévu sur Tresson au printemps 2019.

Jacky Grassin, référent auprès des collectivités du secteur chez Énédis est venu présenter son fonctionnement au conseil municipal et répondre aux questions des élus.

Ce nouveau compteur suscite de nombreuses controverses.

En tout état de cause, les élus pensent que les citoyens sont libres d'accepter ou non le remplacement de leur compteur actuel par un linky.

Le refus doit alors être signifié à Énédis par une lettre recommandée avec accusé de réception.

Décision modificative N°1 au budget principal 2018

Investissement

Recettes

001/Excédent d'investissement reporté : + 18720,00 €

1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : - 18720,00 €

Fonctionnement

Recettes

002/Excédent de fonctionnement reporté : + 18720,00 €

Dépenses

615231/Entretien et réparations voiries : + 18720,00 €

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité (7 voix pour) la décision modificative n°1 au budget principal 2018.

Madame la maire est autorisée à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Délégation du conseil municipal à Madame la Maire pour toute commande publique inférieure à 1000 euros hors taxe

Madame la Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire, un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale *et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 6 voix et 1 abstention, pour la durée restante du mandat, de confier à Chantal BUIN, Maire de Tresson, la délégation suivante :*

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 1000 euros hors taxe, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Nomination du délégué titulaire représentant la commune au sein du Syndicat intercommunal des Sports Région de Sainte-Osmane

Suite à la démission de Vincent SAMSON de la fonction de maire de Tresson, aucun délégué titulaire ne représentait la commune au sein du Syndicat intercommunal des Sports Région de Sainte-Osmane. Il s'agit donc de nommer un nouveau délégué titulaire représentant la commune au sein de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, les élus présents nomment Chantal Buin déléguée titulaire de la commune au sein du Syndicat intercommunal des Sports Région de Sainte-Osmane (6 voix pour et 1 abstention).

Garantie de la commune sur l'emprunt contracté par le centre social Larès

Le centre social Larès a contracté un emprunt auprès du crédit mutuel de Maine-Anjou-Basse Normandie d'un montant de 150 000 euros sur 10 ans au taux de 1,41 %.

Les communes adhérentes doivent se porter caution solidaire auprès du crédit mutuel et donner tous pouvoirs à la Présidente du centre social Larès, Christine Marchand, afin qu'elle puisse signer tous actes, percevoir toutes sommes et accorder les garanties sollicitées par le prêteur.

Le montant de la garantie pour la commune de Tresson s'élève à 4 004 euros.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent par 6 voix pour et 1 abstention, la caution solidaire portée par la commune pour l'emprunt contracté par le centre social Larès, dont le montant s'élève à 4 004 euros et donnent tous pouvoirs à sa Présidente, Christine Marchand, pour signer les actes, percevoir les sommes et accorder les garanties sollicitées par le prêteur.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

L'agent administratif Sylvie Dangeul, a bénéficié d'un avancement de grade au 1^{er} janvier 2018.

Précédemment, elle était sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et doit donc être nommée adjoint administratif principal de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} janvier 2018. Le comité technique n'ayant pas rendu son avis sur les ratios « promus-promouvables » (commission le 29 mai 2018), l'arrêté d'avancement de grade ne peut être effectué. Néanmoins, la délibération pour la création de poste peut être votée.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent, à l'unanimité (7 voix pour), la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2018 et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2018. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2018. Madame la Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Lancement du partenariat entre les associations CIAP72, GAB72 et Terre de liens Pays de la Loire

La commune souhaite promouvoir l'agriculture locale, de proximité et de qualité. Le constat du manque de produits locaux et notamment de légumes sur la zone géographique de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien conforte les élus dans cette démarche. La municipalité a ouvert un appel d'offres pour être accompagnée par des professionnels dans ce projet puisqu'elle ne dispose pas des compétences techniques et juridiques nécessaires en interne.

Seules les associations CIAP72 (coopérative d'installation en agriculture paysanne de la Sarthe), GAB72 (groupement des agriculteurs biologiques de la Sarthe) et Terre de liens pays de la Loire ont apporté une réponse collective à cet appel d'offres qui s'est clos le 20 mars dernier.

Les attentes de la commune et les actions des trois associations convergent et s'inscrivent dans la politique régionale de promotion des circuits courts (charte circuits alimentaires de proximité et de qualité du conseil régional des Pays de la Loire) et dans les objectifs du Grenelle de l'environnement (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective).

Enfin ces associations ont une bonne connaissance du territoire puisqu'elles œuvrent, pour certaines, depuis plus de vingt-ans avec une vision précise du contexte agricole local.

Elles travailleront de concert avec les élus, les agriculteurs et toutes les forces vives de la commune et la communication auprès de la population se fera par le biais d'une réunion publique.

Elles proposent à la commune de travailler tout d'abord sur une tranche ferme afin d'établir un diagnostic agricole partagé (situation actuelle, futurs départs, terres en friche...), puis une première tranche conditionnelle sera proposée si le diagnostic a identifié des parcelles pertinentes pour le projet.

Il s'agira alors de la phase d'analyse des parcelles (disponibilité en eau, bâtiments, qualité agronomique, raccordement aux réseaux...) avec un état des lieux des investissements à prévoir.

La deuxième tranche conditionnelle sera fondée sur la recherche d'un porteur de projet et sur son accompagnement à l'installation.

Le coût de ces trois tranches est établi comme suit :

	Tranche ferme	1^{ère} tranche conditionnelle	2^{ème} tranche conditionnelle	TOTAL
Nombre de jours	14,5 jrs	9,5 jrs	17,5jrs	41,5 jrs
Coût	6 960 €	4 560 €	8 400 €	19 920 €

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent la proposition des associations CIAP72, GAB72 et Terre de liens Pays de la Loire par 6 voix pour et 1 abstention, pour accompagner la municipalité dans la réalisation du projet « Soutien à la production maraîchère locale en agriculture biologique ».

Aménagement du centre bourg

Une prochaine réunion entre la commission communale et Feuille à Feuille (maître d'œuvre) est prévue jeudi 3 mai 2018 à 19 heures à la mairie pour travailler sur la finalisation du projet.

Travaux de voirie 2018

La commune a fait appel à un technicien de l'Atesart pour établir la liste des voies sur lesquelles des travaux doivent être réalisés cette année et l'année prochaine avec l'estimatif prévisionnel du coût engendré par ces travaux.

Plusieurs entreprises seront sollicitées pour répondre à l'appel d'offres de la commune.

Une réunion de la commission voirie est programmée mardi 15 mai prochain à 18 heures à la mairie afin de finaliser les voies à réparer en priorité.

Questions diverses

Association France Congo Brazzaville

Cette association œuvre depuis 18 ans pour aider l'hôpital de Kinkala et sa région touchée par les guerres civiles.

Pour financer ses actions, l'association organise des marches de solidarité tous les ans pendant les vacances de la Toussaint, en partenariat avec des communes de la Sarthe.

Cette année elle a sollicité la municipalité de Tresson pour organiser sa randonnée sur la commune, celle-ci aura lieu le samedi 20 octobre 2018 départ à 14 heures.

Une exposition photos, des objets d'art et d'artisanat congolais seront installés salle des Rosiers et proposés à la vente.

Après la marche, une projection de documents vidéo présentera les actions de l'association et l'après-midi se terminera par des contes traditionnels du Congo et le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Centenaire de la Grande Guerre

Jacky Émery effectue actuellement avec des tressonnais des recherches sur les soldats de la 1^{ère} Guerre Mondiale inscrits sur le monument aux morts de Tresson.

La restitution de ses recherches se fera à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre 2018.

Proposition d'une manifestation le 13 juillet 2018

Madame la maire propose de rendre hommage au lieutenant Philippe Abbot le jour anniversaire de sa mort, le 13 juillet en soirée et d'organiser ensuite une retraite aux flambeaux pour les enfants.

Cette proposition reçoit un avis mitigé, certains élus mettant en avant l'obligation de nombreuses personnes bénévoles pour sécuriser la retraite aux flambeaux.

Prochaines réunions : mercredi 23 mai 2018 à 20h30

mercredi 13 juin 2018 à 20h30

mercredi 11 juillet 2018 à 20h30

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

R. MASSON, L. POUPON, V. SAMSON